DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU TAMPON

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E N° 552/2025-PM/EW/MC/EP

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR

LA RUE MARTINEL LASSAYS
DU 25 AOÛT 2025 AU 05 SEPTEMBRE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L.411-1 du Code de la route ;
VU le Code pénal notamment l'article R.610-5 ;
VU la demande de RAZEL-BEC FAYAT en date du 20/08/2025 ;
VU la permission de voirie en date du 29/07/2025 ;
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **la rue Martinel Lassays,** afin de permettre les travaux d'enrobé par RAZEL-BEC FAYAT ;
DANS l'intérêt de la sécurité publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du lundi 25 août 2025 au vendredi 05 septembre 2025, sauf week-end, de 20h00 à 5h00, **la rue Martinel Lassays** (à hauteur du n° 82 et à son intersection avec la rue du Dr Henri Roussel), est soumise aux prescriptions ci-après définies, en fonction des besoins et au droit des travaux :

- Circulation interdite sauf riverains et desserte des riverains
- Stationnement interdit
- Déviation par la rue du Dr Henri Roussel

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire temporaire est installée par RAZEL-BEC FAYAT, qui se charge d'informer les riverains des dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Service de police municipale et le responsable de RAZEL-BEC FAYAT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et publié.

Fait à TAMPON, le 20 août 2025
LE MAIRE

Par Délégation de Fonction
Charles Emile COTTHIER
3ème Adjoint